



ESSERVAL-TARTRE (39)



**Extrait du Dictionnaire
GEOGRAPHIQUE,
HISTORIQUE et STATISTIQUE
Des communes de la Franche-Comté
De A. ROUSSET
Tome III (1854)**

Essard-Rapoty, Esserval-Dessus, village de l'arrondissement de Poligny, canton et bureau de poste de Nozeroy, perception de Censeau, succursale ; à 5 km de Nozeroy, 35 de Poligny, 31 d'Arbois, et 49 de Lons-le-Saunier.
Altitude : 851^m.

Le territoire est limité au nord par Boujailles (Doubs) ; au sud par Plénise et Esserval-Combe ; à l'est par Censeau et Cuvier, et à l'ouest par Plénise. Le hameau de Rougemont fait partie de la commune.

Il est traversé par la route départementale n° 2, de Chalon en Suisse ; par les chemins vicinaux tirant à Salins, à la route n° 2, à Esserval-Combe, et par le ruisseau de la Seigne, qui y prend sa source.

Le village fait partie du val de Mièges ; il occupe le sommet d'une éminence ou d'un tertre qui lui a donné son nom. Les maisons sont généralement groupées, composées d'un étage et quelquefois de deux au-dessus du rez-de-chaussée, construites en pierres et couvertes en bardeaux ou tavaillons.

Population : en 1790, 353 habitants ; en 1846, 413 ; en 1851, 414, dont 196 hommes et 218 femmes ; population spécifique par km carré, 34 habitants ; 90 maisons, savoir : au village, 89, et au hameau de Rougemont, 1 ; 99 ménages.

État civil : Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1792.

Vocabulaire : saint Germain. Paroisse de Mièges.

Série communale à la mairie depuis 1793. La série du Greffe, déposée aux Archives Départementales a reçu les cotes 3 E 3592 à 3599, 3 E 3727, 3 E 8495, 3 E 9114 à 9117 et 3 E 13417. Tables décennales : 3 E 1273 à 1281.

Microfilmé sous les cotes 5 Mi 461 et 462, 5 Mi 1230, 2 Mi 1034, 2 Mi 2074 et 2075, 5 Mi 15 et 16 et 5 Mi 1184.

Les jeunes gens émigrent pour être domestiques.

Cadastre : exécuté en 1813 : surface territoriale, 1207^h 64^a, divisés en 1551 parcelles que possèdent 272 propriétaires, dont 116 forains ; surface imposable, 638^h, savoir : 316 en terres labourables, 118 en pâtures, 103 en prés-bois, 45 en friches, 40 en prés, 12 en tourbières, d'un revenu cadastral de 18.956 fr. ; contributions directes en principal 2.574 fr.

La surface non imposable se compose de partie d'une forêt nationale.

Le sol, montagneux et peu fertile, produit du blé, de l'orge, de l'avoine, des légumes secs, des pommes de terre, peu de chanvre, de fruits, de fourrages artificiels et des foin.

Le revenu réel des propriétés est de 3 fr. 50 c. pour cent.



On importe le quart des céréales et le vin.

On élève dans la commune quelques chevaux, des cochons et des bêtes à cornes qu'on engraisse.
50 ruches d'abeilles.

L'agriculture y fait peu de progrès. Elle forme cependant, avec le produit des fromages et la fabrication des bois de sapin et autres, la principale ressource des habitants, qui fréquentent habituellement les marchés de Champagnole.

On trouve sur le territoire de la marne qu'on emploie pour l'amendement des terres, des tourbières exploitées pour le chauffage, des carrières de pierre à bâtir, de bonne pierre de taille et du marbre gris-roux.

Trois fromageries produisent annuellement 28.000 kg de fromage façon Gruyère, de bonne qualité.

Biens communaux : une église, un cimetière érigé en 1835, au nord du village ; un presbytère en mauvais état, une maison commune mal distribuée, contenant la mairie, le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 35 élèves ; une pompe à incendie manœuvrée par une compagnie de 33 pompiers, une fontaine avec abreuvoir, une place publique emplantée de très beaux et anciens tilleuls, et 103^h 40^a de terres, friches, pâtures, tourbières, d'un revenu cadastral de 1.051 fr.

Bois communaux : 30^h de bois-sapins. Chaque année on délivre 120 stères ou 30 arbres.

Bureau de bienfaisance : rev. 75 fr.

NOTICE HISTORIQUE

On serait disposé à considérer tous les villages dispersés dans le val de Mièges comme étant d'origine récente. Les titres qui les mentionnent ne remontent, pour la plupart, qu'au XIII^e ou au XIV^e siècle. Cela tient à deux causes : la première, c'est qu'il y a eu plusieurs fois solution de continuité dans leur existence, et la seconde, qu'ils changeaient de nom en se reformant. Il est très probable qu'Esserval-Tartre, à proximité d'une voie antique qui communiquait avec Salins, et d'une autre qui descendait de Pontarlier à Champagnole, a été habité de bonne heure. Dans la plupart des localités placées dans le voisinage de ces routes, on a trouvé des ruines romaines. Le terme générique de Mièges, employé dans la charte de donation faite à l'abbaye d'Agaune par le roi Sigismond, en 523, s'appliquait à toute la paroisse, et par conséquent à tous les villages du val. Une charte de 1282 contient une donation à l'abbaye de Saint-Oyan, par le sire de Montrivel, de moitié des dîmes d'*Essart-Rapoty*. Nous avons pu acquérir la conviction que ce nom est le même que celui d'Esserval-Tartre ou d'Esserval-Dessus. A la suite de la peste de 1349, il n'était resté que trois familles dans ce village, celles de Guillemain le Noble, de Berthet-Myodet et d'Humbert Melet. En 1414, de nouveaux colons étaient survenus ; Jean à la belle Jacques, Berthet Roselle, Perrenet Visin, Jeannot Brun, Perrenet fils au beau Girard, et Jean Maillet, venaient d'arriver lorsque, le 1^{er} mars de cette année, Jean de Chalon-Arlay les affranchit de toutes les tailles exigées par les forestiers, et leur accorda des droits importants dans sa forêt d'Onglières et dans ses Hautes-Joux. Ces droits furent encore augmentés, en 1494, par Jean de Chalon-Arlay IV, et en 1518, par Philiberte de Luxembourg, au nom de Philibert de Chalon, son fils. Ils pouvaient couper du bois pour leur chauffage, la construction et l'entretien de leurs maisons, pour en vendre même. Il leur était permis d'opérer des défrichements et de mettre des terres en culture en incendiant les bois. Les troupes de Saxe-Weimar, après avoir pillé le village, en 1639, y mirent le feu. On trouve sur tous les points du territoire des traces de cet incendie. Le petit nombre d'habitants qui restaient se réunirent en assemblée générale, le 20 octobre 1688, et décidèrent qu'à l'avenir, les colons qui viendraient habiter la commune, pourraient construire des maisons et des chalets en Longe-Chaux et même ailleurs ; que ceux qui bâtiraient sur leur propre terrain, paieraient à la communauté 10 sols par vache qu'ils élèveraient, et que ceux qui voudraient bâtir sur un terrain communal, indiqueraient la place qu'ils choisissaient, et qu'alors ils paieraient un cens annuel de 2 livres par soiture dont ils obtiendraient la concession. Les familles Grappe, Ratte et Jacques y formèrent ainsi de grands domaines. Le soin qu'elles avaient, de ne s'allier qu'entre elles, contribua puissamment à l'élévation de leur fortune.

Église : Esserval-Tartre a été érigé en paroisse en 1808. L'église a remplacé une ancienne chapelle, dédiée à saint Jean-Baptiste, dont on célèbre la fête le 24 juin. Elle se compose d'un clocher, d'une nef, de deux chapelles moins élevées que la nef, d'un chœur, d'un sanctuaire et de deux sacristies. Le clocher est surmonté d'une toiture en tuiles très plate, sur laquelle s'élève une lanterne octogone se terminant par une flèche. L'intérieur de l'église est voûté à plein-cintre, à l'exception du chœur et du sanctuaire, qui sont décorés de nervures ogivales datant du XVI^e siècle. On y remarque un beau retable en bois avec colonnes torsées et cannelées, de l'ordre composite. Le cimetière entourait l'église ; mais à la suite d'une épidémie qui fit un grand nombre de victimes au mois de novembre 1834, il en a été ouvert un nouveau en dehors du village.



Couvent d'ursulines : Les dames ursulines de Desnes avaient envoyé, en 1826, une colonie de religieuses de leur ordre à Esserval-Tartre pour y fonder un couvent. Elles y tenaient un pensionnat et l'école primaire, dans une maison située en face de l'église. Cet établissement se composait de 14 religieuses. Il a été supprimé en 1853. Le couvent est occupé provisoirement par une institutrice laïque et par la salle d'étude, que fréquentent 55 élèves.

Biographie : La famille Ratte a fourni plusieurs sujets très distingués : il en est sorti des docteurs et professeurs de Sorbonne, et des prédicateurs célèbres. Des trois fils de Marc Ratte, l'un était chanoine à Nozeroy, un autre était chargé d'affaires, en 1759, de la cour de France à Vienne, tandis que le cadet était secrétaire d'ambassade de M. d'Haubeterre. En récompense de ses services, le chargé d'affaires fut anobli par Louis XV. Les familles Jacques et Grappe ont compté aussi des membres qui se sont fait remarquer comme magistrats et ecclésiastiques. Elles ne sont point éteintes.